

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONTRAT
DE PRESTATIONS DE SERVICE
PROGRAMMATION « DAY OF HARDCORE
2017 »

Service Culture - La Nef
N° 2017-D- 49

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ VU, les délibérations n° 90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- ☐ VU, l'arrêté n°7 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de prestations de service pour la programmation du festival « DAY OF HARDCORE 2017 » passé entre BACK SCRATCH 228 rue de Périgueux 16000 ANGOULEME et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

Article 2 – Le contrat prévoit que le prestataire prendra à sa charge le paiement des productions étrangères représentant les groupes invités : Deez Nuts, Comme Back Kids, First Blood et Hellions.

Article 3 – Le présent contrat est conclu pour la journée du 11 février 2017. La vente de cette programmation de groupes Hard Core s'élève à 3 500 € TTC. Un pourcentage de 80% des recettes de billetterie sera reversé au-delà du seuil de rentabilité de la soirée fixé à 530 entrées payantes.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **28 février 2017**
Publié ou notifié,
Le **28 février 2017**